



Rapport annuel

2022-2023

**Centre
de services scolaire
de Laval**

Québec 

Table des matières

Mission du comité	3
Mot du Président	4
Composition du comité	5
Membres du comité – année scolaire 2022-2023	6
Séances du CCSEHDAA 2022-2023	7
Bilan des réalisations 2022-2023	8
Priorités 2023-2024	9
Conclusion	10

Mission du comité

Le CCSEHDAA a pour mission de contribuer à l'amélioration de l'offre des services éducatifs offerts aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il a pour fonction de donner son avis au Centre de services scolaire de Laval sur :

(Défini par la loi LIP art. 187, 187.1 et 213)

- ✓ La politique d'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA.
- ✓ L'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.
- ✓ L'application du plan d'intervention d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- ✓ Les ententes de services convenues avec un autre Centre de services scolaire ou un organisme.
- ✓ Finalement, le comité s'intéresse à tout ce qui touche les services éducatifs des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et il est à l'écoute des préoccupations des parents.

Mot du Président

Chers parents et collaborateurs,

Le parcours scolaire d'un élève HDAA est souvent rempli de défis, de questionnements et de remises en question pour les parents qui tentent d'accompagner leur enfant dans cette période cruciale de son développement.

Mon implication au CCSEHDAA vient d'abord du désir de comprendre la complexité du système scolaire. Après 7 ans d'implication au CCSEHDAA je peux affirmer que j'ai appris beaucoup. J'ai appris dans le but de possiblement faire une différence.

Au fil de nos rencontres, nous avons eu l'occasion d'avoir des débats dynamiques ainsi que des réflexions de fond afin que nos préoccupations soient entendues. Ensemble, nous nous assurons que les recommandations offertes sur les enjeux éducatifs reflètent le mieux possible les besoins des élèves HDAA.

Nous devons continuer de faire entendre les demandes des parents des élèves HDAA et tenter de simplifier et améliorer le service donné.

Merci pour votre implication dans l'éducation des enfants HDAA !

Alexandre Poulin, Président

Composition du comité

En vertu de l'article 185 de la Loi de l'instruction publique (LIP) chaque centre de services scolaire doit instituer un CCSEHDAA.

Le Centre de services scolaire a l'obligation, selon la Loi sur l'instruction publique, de mettre en place un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage communément appelé le CCSEHDAA.

En effet la Loi stipule que le CCSEHDAA est composé entre autres, « de parents de ces élèves, désignés par le comité de parents ». (Art. 185 de la LIP)

Toutefois, au Centre de services scolaire de Laval, le Comité de parents a choisi d'entériner le nom des membres parents du CCSEHDAA qui auront été désignés par leurs pairs en assemblée générale. Cette approche permet de faire un choix plus judicieux des parents qui siégeront au comité.

Au Centre de services scolaire de Laval, le comité consultatif est composé de :

- (12) parents d'élèves HDAA;
- Représentant de la direction générale ou des Services éducatifs;
- Représentant des directions d'école;
- Représentant(s) des enseignants;
- Représentant du personnel professionnel;
- Représentant du personnel de soutien;
- Représentant d'organismes extérieurs qui dispensent des services aux élèves HDAA;
- Parents substitués élus en assemblée générale.

Les parents d'élèves HDAA doivent être majoritaires sur ce comité.

Un secrétaire, désigné par le Centre de services scolaire, assiste à la séance, mais n'a pas le droit de vote.

Parmi les 12 parents d'élèves HDAA, 1 représentant est désigné, ainsi que 3 observateurs (dont 1 substitut au représentant) du CCSEHDAA pour siéger au Comité de parents.

Les postes à la présidence, vice-présidence, représentant et substitut au Comité de parents sont détenus obligatoirement par des parents non-membres du personnel du Centre de services scolaire de Laval

Membres du comité – année scolaire 2022-2023

Membres parents	Fonction
Claudia Abi Nader	
Daphney Bernavil	Représentante au CP
Nathalie Blanchet	
Charline Cropsal	Secrétaire de l'exécutif
Isabelle Duval	
Germain Labonté	Trésorier
Maria Neumann	Vice-présidente
Bélinda Nzengue	
Alexandre Poulin	Président Substitut au représentant au CP + observateur
Nassima Ziane	
Claudia Sayavedra	
Djillali Hami	
Membres participants	Fonction
Martin Contant	SLESS-CSQ
Geneviève Cossette	Représentante professionnels
Jean-Sébastien DesRosiers	Représentant de la direction générale
Daphné Jean-Baptiste	SERL
Sylvie Lesage	Repr. directions écoles Primaires et secondaires
Françoise Charbonneau	Membre de la communauté CIVA
Richard Cléroux	Membre de la communauté Dysphasie Plus
Marie-Hélène Beaulac	Directrice adjointe Services éducatifs
Substituts:	Fonction
Al Roubab Al Rifai	Substitut No. 3

Séances du CCSEHDAA 2022-2023

Le comité a tenu 7 réunions de septembre 2022 à juin 2023, soit :

- ✓ 3 séances ordinaires (en vidéoconférence)
- ✓ 4 séances ordinaires (en présentiel)

Les sujets suivants ont fait l'objet de présentations lors des séances du comité tel que :

- ✓ **Consultation sur les critères d'inscription**
- ✓ **État de situation | Transport**
- ✓ **Présentation des différentes offres de service**
- ✓ **Présentation de la vision du déploiement des pôles HDAA au secondaire**
- ✓ **Les plans de localisation EHDAA 2023-2024;**
- ✓ **Comité CREBP-Directeur (plan d'intervention)**

Le CCSEHDAA a donné son avis au Centre de services scolaire de Laval à l'égard de sujets touchant les élèves HDAA et les consultations du Centre de services scolaire :

- ✓ **Politique en adaptation scolaire**
- ✓ **Orientations budgétaires 2023-2024**
- ✓ **Consultation Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)**

Bilan des réalisations 2022-2023

L'année 2022-2023 a été une autre année marquée par un retour postpandémie. Nouvelle méthode de travail. Retour de rencontre en présentiel.

Règles de régie interne

Nous avons modifié nos règles de régie interne pour les harmoniser avec celles du comité de parents, notamment par rapport au dédommagement accordé pour notre déplacement. Cela vient favoriser l'équité des deux groupes.

Prix persévérance EHDAA

À la suite du succès de la formule utilisée l'an dernier pour souligner la persévérance des élèves HDAA nous avons réutilisé celle-ci pour l'année 2022-2023.

Transport et organisation scolaires

Un suivi annuel a été effectué avec le service de l'organisation et du transport afin de partager certaines préoccupations associées aux besoins des élèves EHDAA concernant le service de transport offert aux élèves. Nous avons aussi travaillé à l'amélioration pour les documents TR-14 et Tr-15, la signature d'un médecin spécialiste ne sera plus requise obligatoirement. De plus nous avons travaillé fort pour faire ajouter un point pour pouvoir laisser les enfants rentrer seul a la maison en sortant du Bus (dossier en cours). Finalement, avoir une liste pour l'identification des Autobus pour reconnaître lesquels sont considérés comme étant du transport adapté.

Critères inscription au secondaire

Le CCSEHDAA propose que les élèves HDAA qui désirent exercer un choix d'école priorisé, puissent obtenir le transport lorsqu'ils se retrouvent dans les catégories A-1, A-2, A-3 du tableau 3.2.

PEVR

Lors de la consultation sur le PEVR 23-27, nous avons aussi souligné l'importance du volet des élèves HDAA pour qu'ils sortent avec une diplomation.

École secondaire de demain

Nous avons beaucoup parlé sur le fait de garder nos élèves le plus près de leur résidence et avec le moins de changement d'écoles possible pour garder la plus grande stabilité pour eux.

Priorités 2023-2024

Afin que le comité puisse mieux orienter ses réflexions et donner son avis sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA, l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves ainsi que sur l'application du plan d'intervention adapté aux besoins de ces élèves, le comité exécutif 2022-2023 a établi les priorités suivantes pour l'année 2023-2024.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- ✓ Émettre des recommandations dans le but de permettre aux élèves HDAA de vivre des projets d'inclusion leur permettant d'actualiser leur plein potentiel;
Exemple de faire du parascolaire pour le soutien émotif
- ✓ Participer à un comité réflexion responsable d'optimiser l'application des plans d'intervention et des plans de transitions;
- ✓ S'assurer d'avoir l'évolution et le plan du PEVR
- ✓ Travailler pour que les élèves HDAA est aussi accès au programme pédagogique particulier (exemple spécialisation Sport)

COMMUNICATION

- ✓ Expliquer et valoriser le Comité CCSEHDAA auprès du CP, du CA et du RCPAQ, entre autres. Faire une présentation au CA et CP du CCSEHDAA

ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT

- ✓ S'assurer de garder les élèves dans leur pole de service et de diminuer au Maximum leur temps de déplacement
- ✓ Fournir des recommandations au représentant de la direction générale par rapport au transport des élèves EHDAA dans le but de continuer à améliorer ce service;

GOVERNANCE

- ✓ S'assurer que les parents d'élèves HDAA soient représentés au sein de la nouvelle structure de gouvernance ;

Conclusion

L'implication parentale au sein du CCSEHDAA est un élément précieux qui permet au CSS de Laval de mieux comprendre les difficultés de nos jeunes et les préoccupations parentales.

C'est en s'impliquant, en échangeant et en partageant nos idées, que nous comprenons mieux les enjeux de notre Centre de services scolaire et des écoles, dans un objectif ultime d'améliorer les services et d'accroître la réussite éducative au sens large de sa définition.